

Demande d'un crédit additionnel pour le réaménagement du chemin de Crêt-Ministre
--

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 1275/2020 était composée de Messieurs Laurent FOUVY, Sylvain KRAYENBÜHL, Melaine LAEESLE, André LIECHTI, Philippe MARTIN, Daniel OCHS, Olivier RODIEUX, Philippe SANDOZ et François PITTET.

La commission s'est réunie le 19 mai à 18h30 à la salle du Conseil communal du Château. Monsieur Laurent FOUVY a remplacé monsieur Benoît BONGARD, excusé. Les autres membres de la commission ont pu être présents. Monsieur Etienne BLANC, conseiller municipal et Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef du Service des travaux et domaines, étaient également présents. Les membres de la commission les remercient vivement pour les renseignements et compléments apportés en séance.

Préambule

En 2007, la Municipalité de Lutry a présenté le premier préavis pour ce projet. Il concernait la construction d'un trottoir sur le chemin de Crêt-Ministre. La construction de ce trottoir était liée au projet immobilier dit « Ronichri ». Il a été accepté à la majorité par le Conseil communal.

Il est convenu avec le promoteur du projet « Ronichri » que la construction du trottoir est financée par la Commune sur la partie Sud du chemin de Crêt-Ministre et par le promoteur sur la partie Nord, soit le long des parcelles qui sont en construction actuellement à l'Est du chemin de Crêt-Ministre.

En 2008, ce projet a été mis à l'enquête et il a suscité 20 oppositions qui ont été levées par le Conseil communal en septembre 2008. Les opposants ont utilisé leur droit et ont finalement été déboutés en 2013. Les oppositions étaient principalement contre le projet immobilier et par conséquent contre le projet routier.

En finalité, la cheffe du DIHR a approuvé le projet routier en avril 2013. Etant donné que ce projet a suivi les procédures de la loi sur les routes (LRou), la Municipalité n'a pas d'échéance pour la réalisation du projet.

Entre temps, la Commune a réalisé quelques aménagements routiers dont la mise en place de la zone 30 km/h sur le chemin de Crêt-Ministre.

La construction du trottoir est liée au projet immobilier et ce dernier est en cours. Le trottoir devra donc être achevé dès que le projet de construction le sera. Le projet actuel est dans le même esprit que le projet de 2007.

Discussions

La commission a débattu des sujets suivants :

Technique

Le projet routier est entièrement réalisé sur le domaine public (DP). Il n'est pas nécessaire d'aller sur le domaine privé hormis pour la partie à charge du promoteur qui sera inscrite en servitude sur les parcelles concernées.

L'entier du projet, y compris la part du trottoir financée par le promoteur, sera piloté par la Commune et réalisé par la même entreprise.

En 2007, les installations techniques (évacuation des eaux, électricité, eau potable) n'étaient pas en fin de vie. Le préavis s'était donc concentré sur la création d'un trottoir et le renforcement de la chaussée. 13 ans plus tard, ces installations, prévues pour environ 30 ans, arrivent au bout de leur vie. Le préavis actuel en tient donc compte et prévoit le remplacement complet des réseaux souterrains. Le projet, en surface est donc dans le même esprit que celui de 2007, mais la Commune a décidé de profiter de ces travaux pour refaire ce qui est sous la route.

Pour l'évacuation des eaux, les normes ont évolué et elles imposent de plus grands diamètres. En effet, les intensités des précipitations sont plus importantes il est donc important d'adapter les infrastructures. Le réseau d'eaux usées n'est pas refait, hormis deux chambres de visite en haut du chemin qui sont vieilles et qui doivent être remplacées. M. PEDRETTI nous indique aussi que la Commune de Lutry est un bon élève pour les réseaux d'évacuation des eaux et qu'une très grande partie de ces réseaux sont en séparatifs.

Le développement de ce nouveau quartier impose aussi la mise à niveau du système de protection incendie. Par conséquent, 2 nouvelles bornes hydrantes seront installées et 3 bornes existantes seront remplacées. Elles sont positionnées selon les normes en vigueur (distances aux bâtiments, nombres d'habitants, ...).

Pour le réseau électrique, l'isolation des câbles étaient en fin de vie. Il devenait nécessaire de les changer. Il y a une quinzaine d'année, le poste de distribution en haut du chemin de Crêt-Ministre a été modernisé. Le projet prévoit d'en refaire deux autres dans le secteur.

Pour l'éclairage public (EP), c'est la Commune qui gère l'ensemble du projet par l'intermédiaire des Services industriels (SILutry). Le promoteur n'y participe pas. Vu que l'installation sera refaite sur l'ensemble du tronçon, la Commission émet le **vœu** que soit étudiée la possibilité de mettre en place un système dynamique ou au moins avec une réduction de la luminosité pendant certaines heures de la nuit. Il est aussi demandé de réfléchir aux synergies possibles avec le nouvel éclairage public prévu sur la route des Monts-de-Lavaux.

Il en ressort que ce projet est complètement différent que celui prévu en 2007 pour les travaux prévus sous la chaussée alors que le projet de trottoir reste presque identique.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le préavis 1275/2020, le programme a évolué et a été modifié. Les travaux débiteront sur la partie Sud et ensuite sur la partie Nord.

Pendant toute la durée du chantier, les services de secours et d'urgence auront accès à tous les bâtiments et chemins concernés par le projet. Un système de déviation sera mis en place en collaboration avec l'APOL.

Finance et coûts

Tous les montants du préavis sont issus de la mise en soumission du projet qui a suivi les procédures prévues par loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD).

Le fait de réaliser les travaux de remplacement de tous les réseaux simultanément de bénéficier d'une économie d'échelle.

Pour comparaison avec le préavis de 2007, les coûts de construction du trottoir sont similaires. Le promoteur financera sa partie du trottoir pour un montant de CHF 82'000.-.

Le chemin de Champ Bally est privé. Les travaux de génie civil pour le remplacement de la conduite d'eau potable sont financés par la Commune. Par contre, la réfection du tapis sera financée par les propriétaires privés du chemin.

Il y a une grande différence de prix entre les travaux prévus pour le réseau d'évacuation des eaux et ceux pour le réseau de distribution d'eau potable. Cette différence s'explique par le type de travaux à mettre en œuvre pour le changement des canalisations et par leurs dimensions.

Pour chaque chapitre, une marge d'environ 10% de divers et imprévus est prévue pour pallier aux surprises inévitables qui surviennent lors d'un chantier de ce type.

Il est remarqué que la mise en place de la zone 30 km/h n'était pas prévue dans le projet de 2007, mais a tout de même été financée avec le préavis. Cette mise en place a coûté CHF 40'000.- (qui sont compris dans les dépenses déjà réalisées).

La commission a remarqué la grande différence entre le projet de 2007 et celui présenté aujourd'hui. La question s'est posée de savoir s'il aurait été opportun de boucler le préavis de 2007 et de repartir avec un nouveau préavis. M. le Municipal Etienne BLANC nous a expliqué qu'il avait été choisi de demander un crédit additionnel afin de garder le même « dossier ». En effet, ce dernier est toujours dans les comptes et une partie du montant de 2007 a permis de financer les honoraires nécessaires à l'étude du projet et à la mise en soumission.

Il est indiqué que ce nouveau quartier et ses nombreux habitants seront une source de revenus en taxe foncière et autres impôts directs conséquents pour la Commune.

Des taxes de raccordement seront perçues pour les nouveaux bâtiments qui permettent de rembourser les coûts.

En 2007, il n'y avait pas d'honoraires car ce sont les services techniques de la Commune qui ont réalisé le projet. Vu la complexité du projet actuel, la Commune s'est adjoint les services d'un bureau d'ingénieurs spécialisé. Le pro rata des honoraires par rapport aux travaux a été considéré comme acceptable et comparable à d'autres projets.

Financement

Les charges financières liées aux liquidités nécessaires au projet n'ont pas été prises en compte dans le montage financier du projet.

Le réseau routier sera financé par la trésorerie courante, mais sera comptablement imputé au fond de réserve *Routes – circulation*.

Pour les amortissements des installations du réseau d'eau potable et de l'éclairage public s'ajoutent les charges d'intérêts calculés selon un taux de placement estimé à 1%. Ce choix de 1% a été fait par le boursier afin d'être au plus proche du marché actuel.

Les montants prévus pour le réseau électrique, les réseaux d'eau potable et le réseau d'éclairage public ont déjà été acceptées par le Conseil communal dans le cadre du budget lors de la séance du 7 décembre 2019. Ces montants apparaissaient dans l'enveloppe budgétaire demandée dans le cadre des investissements ordinaires 2020 (EB ORD/2020). A ce moment, les montants exacts n'étaient pas connus. Par souci de transparence et de cohérence par rapport aux autres dépenses de ce projet, et étant donné qu'une commission spécifique avait été nommée pour examiner l'ensemble du projet, il a été décidé de regrouper l'ensemble du coût de ces travaux sur un seul et même préavis. Ces enveloppes budgétaires SILutry seront donc remplacées par le crédit accordé dans le cadre de ce préavis.

Conclusions

Au vu de la nature nécessaire des travaux à entreprendre et compte tenu des réponses apportées aux différentes questions, la commission vous propose à l'unanimité, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- Vu le préavis n°1275/2020
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement du chemin de Crêt-Ministre
2. D'accorder le crédit additionnel nécessaire à ces travaux, soit la somme de CHF 1'261'000.- ; portant ainsi le crédit de base à une somme totale de CHF 1'681'000.-, reparti de la manière suivante :
 - CHF 946'000.- pour le réseau routier
 - CHF 312'000.- pour le réseau d'évacuation des eaux
 - CHF 135'000.- pour le réseau électrique
 - CHF 221'000.- pour le réseau d'eau potable
 - CHF 67'000.- pour le réseau d'éclairage public
3. D'admettre le mode de financement proposé par type de travaux

Lutry, le 1^{er} juin 2020

Au nom de la commission, son président

François Pittet